

Veillez noter que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis pour approbation au conseil de ville lors de la séance qui aura lieu le lundi 16 septembre 2019.

PROCÈS-VERBAL de la 418e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le mardi 3 septembre 2019, à 19 h 30, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS :

- M. Pierre Corbeil, maire;
- Mme Lorraine Morissette, conseillère;
- Mme Karen Busque, conseillère;
- Mme Éveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- M. Léandre Gervais, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Robert Quesnel, conseiller.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

- Me Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- Me Annie Lafond, greffière.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2019-351

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE l'ordre du jour de la 418e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le mardi 3 septembre 2019, à 19 h 30, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté avec l'ajout du sujet suivant à la rubrique **Questions diverses**:

- Acceptation d'une offre de services de SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour la réalisation de deux évaluations environnementales du site situé au 1400 de la 6e Rue.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2019-352

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 19 août 2019.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Éveline Laverdière,

QUE le procès-verbal de la 417e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 19 août 2019, à 19 h 31, au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2019-353

Adoption du règlement
2019-25.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le règlement 2019-25, amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en modifiant les limites de deux aires d'affectation à dominantes REC (Récréation) et RN (Ressources naturelles) et amendant également, à des fins de concordance, le règlement de zonage 2014-14 en modifiant le découpage des zones 915-Rec et 916-RN, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2019-354

Adoption du règlement
2019-31.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le règlement 2019-31 amendant le règlement de zonage 2014-14 en autorisant spécifiquement à l'intérieur de la zone 244-Cb l'usage 8399 - *Autres services reliés à la foresterie* spécifié à la liste des Codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) du Manuel de l'évaluation foncière du Québec, édition 2012, et en n'y autorisant plus l'usage 5983 - *Vente au détail de gaz sous pression*, ainsi que l'entreposage extérieur de type D, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE

Explications par le maire sur
les projets de règlement
2019-32 et 2019-33 et
consultation publique.

Explications par le maire sur les projets de règlement 2019-32 et 2019-33 et consultation des personnes et organismes désirant s'exprimer sur le sujet.

Le règlement 2019-32 vise à amender le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en modifiant les limites de deux aires d'affectation à dominantes HV (Habitations de villégiature) et RN (Ressources naturelles) et à amender également le règlement de zonage 2014-14 en agrandissant la zone 920-Hv à même une partie de la zone 928-RN adjacente, le tout, à des fins de concordance avec des modifications récentes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-l'Or.

Les zones concernées sont situées en bordure du Réservoir Decelles, dans le secteur de la Baie-Carrière, où l'affectation de récréation intensive se voit agrandie.

Le règlement 2019-33 vise à amender le règlement de zonage 2014-14 afin, d'une part, de modifier certaines définitions, et d'autre part, de rendre obligatoire le déchiquetage des résidus de coupe d'un boisé situé à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation.

Ces projets de règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 8e jour suivant la date de publication de l'avis public;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Toutes les dispositions des seconds projets qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

AVIS DE MOTION
Règlement 2019-38.

Un avis de motion est donné par la conseillère Lorraine Morissette selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2019-38 amendant le règlement 2019-08 sur la tarification des biens, des services et des activités.

Un projet de règlement est déposé.

RÉSOLUTION 2019-355
Autorisation de signature d'une entente avec la CSOB relativement à l'aménagement d'une aire de stationnement à la polyvalente Le Carrefour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois relativement à l'aménagement d'une aire de stationnement à la polyvalente Le Carrefour.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2019-356
Approbation de la liste des comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2019.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE la liste des comptes payés (4 613 312,38 \$) et à payer (980 064,74 \$) pour le mois de juillet 2019, totalisant 5 593 377,12 \$ (certificat de crédits suffisants no 161), soit et est approuvée telle que déposée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QU'un jugement rendu par l'honorable Marie-France Vincent, J.C.S., le 9 juillet 2019 dans le dossier no 615-17-000725-159 (Trans Rail FN 27 inc. c. Ville de Val-d'Or) a déclaré valide le *Règlement 2014-24 concernant la gestion des risques liés aux matières dangereuses sur le territoire de la Ville de Val-d'Or*, tel que modifié par le règlement 2015-45;

ATTENDU QUE Trans Rail FN 27 inc. a fait appel de ce jugement de la Cour supérieure;

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or, en vertu de sa résolution 2019-345, a mandaté l'étude Cain Lamarre, avocats, afin de représenter les intérêts de la Ville auprès du tribunal d'appel dans le cadre de la déclaration d'appel déposée par Trans Rail FN 27 inc., datée du 31 juillet 2019;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec a constitué le *Fonds municipal d'action juridique* comportant deux volets, soit le soutien financier (volet 1) et l'intervention proactive (volet 2);

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or souhaite soumettre à l'Union des municipalités du Québec une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du *Fonds municipal d'action juridique* afin de supporter les frais juridiques découlant de l'appel du jugement rendu par la Cour supérieure dans cette affaire;

RÉSOLUTION 2019-357

Demande d'aide financière à l'UMQ dans le cadre du *Fonds municipal d'action juridique* pour supporter les frais juridiques découlant de l'appel du jugement rendu dans le dossier Trans Rail FN 27 inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la directrice générale, Me Sophie Gareau, soit et est autorisée à signer et à soumettre à l'Union des municipalités du Québec une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du *Fonds municipal d'action juridique* afin de supporter les frais juridiques découlant de l'appel du jugement rendu par l'honorable Marie-France Vincent, J.C.S., le 9 juillet 2019 dans le dossier no 615-17-000725-159 (Trans Rail FN 27 inc. c. Ville de Val-d'Or), ayant déclaré valide le *Règlement 2014-24 concernant la gestion des risques liés aux matières dangereuses sur le territoire de la Ville de Val-d'Or*, tel que modifié par le règlement 2015-45.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE l'érosion de la berge sur le côté sud de la traverse de l'Île Siscoe nécessite une intervention immédiate sur une distance d'environ 700 mètres;

ATTENDU QUE Agnico Eagle Mines Limited - Division Goldex, accepte d'approvisionner la Ville en résidus miniers stériles aux fins de la réalisation de ces travaux de restauration, soit 6 500 tonnes métriques, au coût de 19 500 \$;

ATTENDU QUE cette dépense n'est pas prévue au budget;

ATTENDU QUE ces travaux de restauration doivent cependant être réalisés;

RÉSOLUTION 2019-358

Autorisation de réaliser les travaux de restauration de la berge sur le côté sud de la traverse de l'Île Siscoe et de dépenser 19 500 \$ à cette fin.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville autorise la réalisation des travaux de restauration de la berge sur le côté sud de la traverse de l'Île Siscoe ainsi qu'une dépense de 19 500 \$ pour l'achat des résidus miniers stériles requis à cette fin.

QUE cette dépense soit inscrite au poste budgétaire 02-320-00-640 (Voirie municipale - réparation).

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE les mandats respectifs de Mmes Èveline Laverdière et Denise Dumont à titre de commissaires du comité consultatif de toponymie sont venus à échéance le 20 mars 2019;

ATTENDU QUE ces commissaires ont exprimé le désir que leur mandat soit reconduit;

ATTENDU QUE, conformément au règlement 2015-42 constituant le comité consultatif de toponymie, la durée de ces nouveaux mandats est de deux ans;

RÉSOLUTION 2019-359

Renouvellement du mandat de Mmes Denise Dumont et Èveline Laverdière au sein du comité consultatif de toponymie.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE les mandats respectifs de Mmes Èveline Laverdière et Denise Dumont à titre de commissaires au sein du comité consultatif de toponymie soient et sont reconduits pour une période de deux ans ayant débuté le 20 mars 2019 et se terminant le 19 mars 2021.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE

Dépôt du rapport des mouvements de main-d'oeuvre pour le mois d'août 2019.

Dépôt du rapport des mouvements de main-d'oeuvre pour le mois d'août 2019.

Conformément au règlement 2017-22 établissant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire, la directrice des ressources humaines a déposé un rapport sur les mouvements de main-d'oeuvre au cours du mois d'août 2019.

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois entreprises relativement au déneigement des secteurs sud-est, ouest et Louvicourt pour une période d'un an débutant le 1er octobre 2019;

ATTENDU QUE la Ville a également procédé à un appel d'offres public via le *Système électronique d'appels d'offres* (SEAO) concernant le déneigement de 28,74 kilomètres de rues et de ruelles dans le secteur nord de la voie ferrée pour cette même période;

ATTENDU QU'à la suite de ces appels d'offres, les soumissions suivantes ont été déposées dans les délais requis:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT, INCLUANT LES TAXES
SECTEUR SUD-EST – 13, 42 KM DE RUES ET DE RUELLES	
9169-7516 Québec inc. (Excavation Val-d'Or)	62 808,93 \$
SECTEUR OUEST (LEMOYNE) - 20,73 KM DE RUES	
Béton Barrette inc.	61 358,56 \$
9169-7516 Québec inc. (Excavation Val-d'Or)	77 749,76 \$
SECTEUR LOUVICOURT – 38,79 KM DE RUES ET DE ROUTES	
Béton Barrette inc.	90 981,56 \$
9169-7516 Québec inc. (Excavation Val-d'Or)	114 613,57 \$
SECTEUR NORD DE LA VOIE FERRÉE – 28,74 KM DE RUES ET DE RUELLES	
9169-7516 Québec inc. (Excavation Val-d'Or)	114 930,69 \$

ATTENDU QUE, la conformité des soumissions déposées ayant été constatée, recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ces contrats au seul ou plus bas soumissionnaire pour chacun des secteurs;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2019-360

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives au déneigement des secteurs sud-est, ouest, Louvicourt et nord de la voie ferrée, et octroi des contrats au plus bas ou au seul soumissionnaire.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives au déneigement des secteurs sud-est, ouest (Lemoynes), Louvicourt et nord de la voie ferrée pour une durée d'un an débutant le 1er octobre 2019, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ces contrats soient et sont octroyés de la façon suivante:

SECTEUR	SOUSSIONNAIRE	MONTANT, INCLUANT LES TAXES
Sud-est	9169-7516 Québec inc.	62 808,93 \$
Ouest (Lemoynes)	Béton Barrette inc.	61 358,56 \$
Louvicourt	Béton Barrette inc.	90 981,56 \$
Nord de la voie ferrée	9169-7516 Québec inc.	114 930,69 \$

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public via le *Systeme électronique d'appel d'offres* (SEAO) pour la fourniture d'un camion autopompe-citerne 2020 pour le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, une seule entreprise a déposé une soumission, soit Aéro-Feu Ltée, pour un montant de 709 936,13 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE, la conformité de cette soumission ayant été constatée, recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au seul soumissionnaire, pour le montant indiqué précédemment;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2019-361

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture d'un camion auto-pompe citerne 2020 et octroi du contrat à Aéro-Feu Ltée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture d'un camion autopompe-citerne 2020 pour le Service de sécurité incendie soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au seul soumissionnaire, Aéro-Feu Ltée, pour un montant de 709 936,13 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre entreprises relativement à la fourniture d'environ 13 000 tonnes métriques de sable tamisé;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, une seule entreprise a déposé une soumission dans les délais requis, soit Béton Barrette inc., aux montants suivants:

OPTION	DESCRIPTION	PRIX LA TONNE MÉTRIQUE EXCLUANT LES TAXES	MONTANT TOTAL INCLUANT LES TAXES
A	Chargé dans les camions de la Ville au dépôt du fournisseur et pesé	4,20 \$	62 776,35 \$
B	Pesé et livré par le fournisseur dans la cour du garage municipal	7,70 \$	115 089,97 \$

ATTENDU QUE, cette soumission étant conforme, recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au seul soumissionnaire suivant l'option A de la soumission, pour le montant indiqué précédemment;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2019-362

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à l'achat de sable tamisé et octroi du contrat à Béton Barrette inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'achat d'environ 13 000 tonnes métriques de sable tamisé pour la Division des travaux publics soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à Béton Barrette inc., suivant l'option A de la soumission, à un prix de 4,20 \$ la tonne métrique et un montant total de 62 776,35 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public via le *Système électronique d'appels d'offres (SEAO)* relativement à l'achat d'environ 1 000 tonnes métriques de chlorure de sodium (sel gemme) pour la saison hivernale 2019-2020;

ATTENDU QUE la formule de soumission comporte deux options, soit:

- A: Chargé dans les camions de la Ville au dépôt du fournisseur et pesé;
- B: Pesé et livré par le fournisseur au dépôt de la Ville;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux entreprises ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	OPTION A MONTANT INCLUANT LES TAXES	OPTION B PRIX À LA TONNE MÉTRIQUE EXCLUANT LES TAXES	OPTION B MONTANT TOTAL INCLUANT LES TAXES
Compass Minerals Canada Corp.	N/A	136,13 \$	156 515,46 \$
Sel Warwick inc.	N/A	164,00 \$	188 559,00 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, soit Compass Minerals Canada Corp., au prix de 136,13 \$ la tonne métrique excluant les taxes et un montant total de 156 515,46 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2019-363

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à l'achat de chlorure de sodium et octroi du contrat à Compass Minerals Canada Corp.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'achat d'environ 1 000 tonnes métriques de chlorure de sodium (sel gemme) en vrac soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Compass Minerals Canada Corp., au prix de 136,13 \$ la tonne métrique excluant les taxes et un montant de 156 515,46 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

RÉSOLUTION 2019-364

Acceptation d'une offre de services de SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour la réalisation de deux évaluations environnementales du site situé au 1400 de la 6e Rue.

QUE les services de SNC-Lavalin GEM Québec inc. soient et sont retenus pour la réalisation de deux évaluations environnementales (phases I et II) du site situé au 1400 de la 6e Rue, pour le prix de 41 725,63 \$ excluant les taxes ainsi que le coût des travaux de forage, et suivant les conditions mentionnées dans son offre de services datée du 30 août 2019.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Correspondance.

Correspondance.

La greffière n'a retenu aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

Période de questions réservée au public.

Aucune question.

RÉSOLUTION 2019-365

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 19 h 50.

PIERRE CORBEIL, maire

ANNIE LAFOND, notaire
Greffière